



EU DIGITAL CHALLENGES

15 PRINCIPES CLÉS

POUR PORTER L'AMBITION
D'UNE CITOYENNETÉ
NUMÉRIQUE EUROPÉENNE

EuropaNova
Action pour une Europe politique



DONNER LE DROIT AUX CITOYENS NUMÉRIQUES EUROPÉENS À DISPOSER D'EUX-MÊMES

La mandature européenne qui s'achève a marqué un tournant pour le numérique dans la région. C'est elle, en 2015, qui a initié le marché unique numérique autour de trois "piliers" : l'amélioration de l'accès aux biens et services numériques, la création d'un cadre juridique propice au développement des réseaux et services numériques, le développement d'une politique économique et industrielle qui repose sur le numérique. Cette stratégie a notamment constitué un levier important en matière de protection des consommateurs. L'exemple le plus illustre est l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, qui harmonise l'approche des États membres en matière de protection des données personnelles et offre de nouveaux droits aux individus. Le marché unique numérique pâtit toutefois encore de certaines faiblesses et peine en particulier à bâtir une politique industrielle à même de porter une troisième voie qui serait européenne dans la compétition mondiale.

Au-delà de son fondement économique, cette politique a également été bouleversée ces dernières années par l'essor de nouveaux risques qui viennent miner les fondamentaux de notre démocratie européenne. À l'heure où l'Internet est en train d'être territorialisé, le numérique devient un objet majeur de géopolitique. Contrairement aux autres puissances, l'Europe n'a pas su encore s'équiper pour avancer sur ce nouvel échiquier mondial. Désinformation, fuites de données, discours de haine, *hacking*... l'Union européenne (UE) qui s'est construite sur la paix, est aujourd'hui secouée par des menaces qu'elle ne sait pas toujours bien appréhender ou qui suscitent de nouvelles fractures entre ses États membres. Les solutions apportées tendent parfois même à remettre en cause des principes fondamentaux de notre État de droit. Or, si l'objet numérique est nouveau, la méthode, le respect des libertés publiques et des valeurs fondamentales européennes, elle, ne l'est pas et doit être protégée dans ces nouvelles démarches de régulation.

L'UE doit prendre toute sa part pour construire une société numérique européenne qui soit inclusive

Dans ce contexte, le citoyen est le dernier maillon de la chaîne et souvent le plus faible. Cette dernière mandature a vu les prémices d'une politique d'e-inclusion, par la promotion de l'accès à Internet, au travers notamment du déploiement des points d'accès WiFi4EU dans les territoires, et le développement de l'éducation au numérique. Elle demeure toutefois encore bien insuffisante pour donner le droit aux citoyens numériques à disposer d'eux-mêmes. L'UE doit prendre toute sa part pour construire une société numérique européenne qui soit inclusive. Au-delà des fragilités numériques, les institutions européennes n'ont elles-mêmes pas su jusqu'à présent se saisir pleinement des opportunités permises par le numérique pour se renouveler et se rapprocher des citoyens.

À la veille des élections européennes, les think tanks européens, Das Progressive Zentrum, EuropaNova et Renaissance Numérique, lancent un appel pour défendre une vision ambitieuse de la citoyenneté numérique européenne, autour de quinze principes clés. Cet appel est le fruit des débats organisés par les trois think tanks depuis juillet 2018, dans le cadre du cycle *EU Digital Challenges*. Ce dernier visait à interroger l'articulation des nouvelles politiques de régulation numérique entre les échelons européen et national, au travers notamment de l'axe franco-allemand.

**RENAISSANCE NUMÉRIQUE
EUROPANOVA
DAS PROGRESSIVE ZENTRUM**

GARANTIR UNE JUSTE RÉPARTITION DE LA VALEUR ISSUE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

1

FAIRE DES DONNÉES UNE RICHESSE PARTAGÉE

De nature diverse et au statut juridique multiple, les données sont au coeur de la nouvelle économie mondiale. Du producteur au consommateur, le cadre européen doit garantir le partage et la maîtrise de cette nouvelle source de richesse sur la chaîne de valeur, en :

- développant des dispositifs incitatifs pour encourager les acteurs à ouvrir leurs données et leur permettre ainsi d'enrichir la chaîne de valeur ;
- donnant aux producteurs des données - entreprises, organisations publiques, acteurs de la société civile, citoyens - la capacité à les maîtriser ;
- permettant aux consommateurs d'accéder à l'information sur les produits ou services.

2

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE INNOVATION RESPECTUEUSE DES CITOYENS

Si le développement de l'innovation doit s'inscrire dans le respect des valeurs et des fondements du droit européen, le cadre juridique européen ne doit pas lui-même constituer un frein pour la production de valeur dans la région. L'Union européenne doit repenser ses modalités de régulation à l'ère du numérique, en encourageant des pratiques plus agiles, à l'instar des “bacs à sable réglementaires” mis en oeuvre par les autorités de régulation.

REFONDER LA PROTECTION SOCIALE EUROPÉENNE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

3

Le marché européen, comme le reste du monde, est confronté à des transformations du travail et des nouvelles organisations des activités productives. À l'ère numérique, la disjonction croissante entre l'emploi et le travail questionne les structures de protection traditionnelles. L'Union européenne doit garantir un socle de protection sociale minimum aux nouveaux travailleurs du numérique, en particulier aux travailleurs des plateformes, et à ceux affectés négativement par la transformation du marché du travail. Il s'agit non seulement de repenser la protection sociale, mais également les conditions sociales dans leur entièreté (octroi des crédits, accès au logement, mécanismes assurantiels...). L'Union européenne doit être fer de lance dans les discussions internationales sur les droits de ces nouveaux travailleurs.

PRÉPARER ET ÉQUIPER LA SOCIÉTÉ FACE AUX TRANSFORMATIONS INDUITES PAR LES TECHNOLOGIES DE RUPTURE

4

OFFRIR AUX CITOYENS EUROPÉENS LES PLEINES CAPACITÉS À EXERCER LEUR CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE

Au-delà de permettre aux citoyens de mieux appréhender le nouvel écosystème numérique dans lequel ils vivent, il s'agit de les responsabiliser sur leurs droits et devoirs, et de les mettre en capacité de participer activement à la société. Dans une société numérique, où le numérique participe de la transformation de nos institutions et de nos relations sociales, l'éducation au numérique ne peut se contenter du seul cadre de l'apprentissage du code ou de l'éducation aux médias et à l'information. Dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, l'Union européenne doit encourager des programmes ambitieux en faveur d'une sensibilisation massive à la citoyenneté numérique fondée sur les valeurs européennes. Les programmes de formation civique (éducation, service) doivent ainsi être renforcés pour apporter une culture numérique et européenne partagée. L'UE doit également assurer l'effectivité de ces droits en donnant les moyens suffisants aux institutions en charge de les garantir.

REPENSER LES POLITIQUES DE FORMATION PROFESSIONNELLE À L'AUNE DES TECHNOLOGIES DE RUPTURE

5

Cette dernière décennie l'a montré, nous ne savons pas toujours appréhender le caractère imprévisible des technologies de rupture à l'instar de l'intelligence artificielle, et leur impact sur la société et l'emploi. Il convient ainsi d'infuser une meilleure connaissance de ces technologies, à tous les niveaux de la société et selon des degrés différents, de l'éducation à la formation continue. L'Union européenne doit ainsi encourager des politiques de formation adaptées à cette transformation, en :

- démocratisant la formation continue tout au long de la vie, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés et/ou dont les expertises ne sont plus requises dans cette nouvelle économie ;
- augmentant massivement les compétences transversales des travailleurs et futurs travailleurs, qu'elles soient sociales (travail en équipe, intelligence sociale) ou situationnelles (autonomie, adaptabilité) ;
- mettant en place des systèmes de formation plus agiles, afin d'aider les travailleurs à évoluer dans leurs compétences au gré de l'évolution de leurs métiers.

6

GARANTIR DES INFRASTRUCTURES SUFFISANTES POUR QUE LES DROITS NUMÉRIQUES PUISSENT ÊTRE EXERCÉS PAR TOUS

Si des progrès substantiels ont été effectués en matière de couverture et d'équipement, l'accès à Internet reste une problématique pour une part importante de la population européenne. Alors que l'arrivée de nouvelles solutions technologiques, au premier rang desquelles la 5G, offrent de nouvelles opportunités et services pour les territoires, l'Union européenne doit veiller à ce que ce déploiement ne crée de nouvelles fractures, notamment géographiques. Le déploiement des infrastructures numériques en Europe doit ainsi prendre en compte les conditions environnementales et sociales des territoires et garantir la préservation des biens communs.

7

ASSURER UN ACCÈS UNIVERSEL ET DE QUALITÉ AUX SERVICES PUBLICS À L'HEURE DE LA E-ADMINISTRATION

Alors que les États membres de l'Union européenne ont engagé de profonds processus de transformation, au travers notamment de la dématérialisation de leur administration, il convient de s'assurer que cette transformation bénéficie à tous et ne crée de nouveaux phénomènes d'exclusion. Au-delà de leur accès, le numérique doit contribuer à l'amélioration de la qualité des services publics et non à leur dégradation. L'Union européenne doit ainsi poser des principes clés d'accès et de qualité, ainsi que d'accompagnement afin de guider ces politiques de transformation. L'humain et la possibilité de choisir doivent être au coeur de ces principes.

CONSOLIDER ET PROTÉGER LA DÉMOCRATIE FACE AUX NOUVELLES MENACES

8

FAIRE DU NUMÉRIQUE UN OUTIL AU SERVICE D'UNE AMBITION DÉMOCRATIQUE FORTE

L'Union européenne, qui s'est construite sur des fondements économiques, peine à incarner les valeurs démocratiques qu'elle défend. Si cette dernière décennie a connu des évolutions institutionnelles allant dans ce sens, avec notamment l'élection du président de la Commission européenne par le Parlement européen, et des efforts de communication, les institutions européennes n'ont pas encore su définir un cadre d'intégration efficient des citoyens. Elles doivent se saisir des opportunités offertes par le numérique pour refondre cette relation et permettre aux citoyens de participer plus directement à la construction de ses décisions. En cela, des dispositifs comme l'initiative citoyenne européenne (ICE) doivent être renforcés dans leur capacité contraignante et leur utilisation facilitée.

9

GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA RÉSILIENCE DES CITOYENS DANS UNE SOCIÉTÉ NUMÉRISÉE

Du *hacking* à la désinformation, la sécurité et la vie même de la société numérique sont mises en danger d'une part par les criminels et d'autre part par certains États. Les récentes offensives mondiales de type "rançongiciel" (*WannaCry*, *Petya*), ainsi que les atteintes aux réseaux eux-mêmes, infrastructures essentielles, ont démontré leur pouvoir dévastateur tant sur les secteurs économiques que sur les institutions étatiques. Alors que la transformation numérique augmente la surface des vulnérabilités de notre société, l'Union européenne, qui s'est construite sur la paix, a un rôle politique majeur à jouer en matière de cybersécurité, en :

- défendant la construction d'un environnement juridique international qui permette d'encadrer ces comportements et de protéger les populations contre les conséquences de ces cyber risques ;
- favorisant toute mesure renforçant la sécurité des logiciels et des équipements (un cadre de certification de niveau élevé et corrélé aux pratiques industrielles, la réduction du cycle de vie des "O-day", la mise en place de *bug bounties*...);
- sensibilisant et équipant l'ensemble de la société - entreprises, organisations publiques, acteurs de la société civile, citoyens -, en particulier les acteurs les plus fragiles (les plus jeunes, les TPE-PME...), à ces nouveaux risques.

10

FAVORISER UNE GOUVERNANCE MULTI PARTIES PRENANTES DE LA POLITIQUE NUMÉRIQUE AU NIVEAU EUROPÉEN

Les institutions européennes sont le lieu idéal pour favoriser les échanges avec l'ensemble des parties prenantes du numérique : les États, les entreprises productrices de technologies ou en transformation numérique, les ONG, les think tanks. L'Union européenne pourrait se doter d'une instance indépendante réunissant les différentes compétences numériques et permettant de les confronter afin d'aiguiller les politiques numériques européennes. Cette instance pourrait être saisie par la Commission, le Parlement ou le Conseil, ou s'auto-saisir. Elle aurait également un pouvoir de concertation auprès des citoyens européens. Elle aurait enfin un pouvoir d'*amicus curiae* auprès de la Cour de Justice européenne.

DÉFENDRE NOS LIBERTÉS PUBLIQUES EN GARANTISSANT LA PROTECTION DES CITOYENS

11

RESPECTER LE PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ DANS LE CADRE DES NOUVELLES RÉGULATIONS NUMÉRIQUES

Dans un État de droit, le contrôle de la proportionnalité des atteintes aux droits vise à chercher l'équilibre entre plusieurs libertés fondamentales. Ainsi, en matière numérique, il doit s'entendre tant sur le respect de la liberté d'expression que celui de la dignité humaine face à des dispositifs numériques toujours plus intrusifs. Les récents débats autour de la régulation des contenus en ligne (contenus terroristes, discours de haine...) et de la reconnaissance faciale, ont donné une nouvelle acuité à la question de ces équilibres. Par exemple, la régulation des contenus implique, entre autres, de trouver le bon équilibre entre le respect des individus et de leur dignité ou la sécurité publique d'une part, et la liberté d'expression de l'autre. L'Union européenne doit préserver le principe de proportionnalité dans les mesures mises en oeuvre par les acteurs publics et privés.

12

GARANTIR LE CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DES RÉGULATIONS MISES EN OEUVRE PAR LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

Les décideurs politiques européens s'efforcent légitimement de promouvoir une politique de sécurité efficace. L'Union européenne doit cependant être attentive aux mesures mises en oeuvre, qui peuvent tendre à la censure, voire avoir pour effet d'entraver le développement de l'innovation et donc de l'économie. Si les restrictions aux libertés publiques peuvent parfois s'avérer légitimes, elles doivent se limiter au strict nécessaire pour garantir la sécurité publique et donner des garanties de contrôle par le juge. La surveillance généralisée permise par les technologies de reconnaissance faciale, même à des fins démocratiques, est ainsi un risque qui doit aujourd'hui être strictement encadré par le régulateur, sous le regard du pouvoir judiciaire. Ces restrictions doivent également conserver un caractère provisoire et faire l'objet d'une réévaluation régulière. Il est aussi essentiel d'offrir des voies de recours accessibles et effectives à tous, et de donner les moyens suffisants aux acteurs qui sont en charge d'accompagner ou de traiter ces recours.

PORTER UN CADRE JURIDIQUE CLAIR ET PARTAGÉ SUR L'ACCÈS AUX PREUVES ET AUX DONNÉES NUMÉRIQUES DANS LE CADRE D'ENQUÊTES INTERNATIONALES

13

L'accès aux données personnelles, même s'il résulte d'un impératif de sécurité publique, doit se faire dans le cadre d'un processus clair, défini par l'Union européenne et ses États membres, au risque de bafouer les droits fondamentaux de ses citoyens. En ce sens, il est nécessaire que l'Europe se dote d'un cadre législatif qui encadre l'accès aux preuves et aux données numériques dans le cadre de réquisitions judiciaires et lui permette de protéger ses citoyens dans le cadre d'enquêtes internationales. Des accords multilatéraux, signés par l'Union européenne, sont alors souhaitables afin de préserver les libertés fondamentales à l'ère du numérique.

14

PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE SUR L'USAGE DES ALGORITHMES ET DES DONNÉES

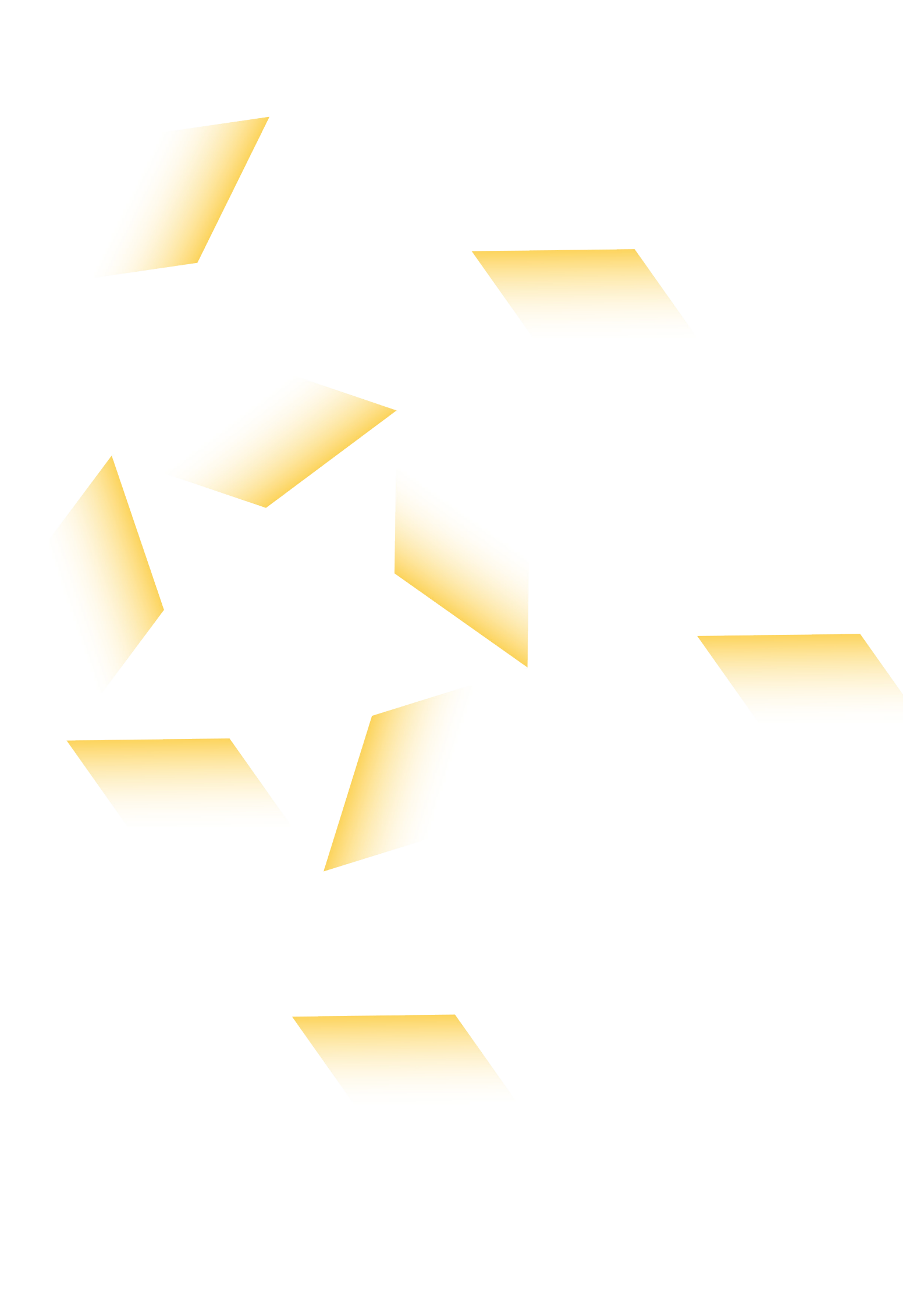
Des décisions sont prises au quotidien par les algorithmes et ont un impact direct sur la vie des citoyens européens. Cela est notamment illustré par la hiérarchisation de l'information sur les plateformes en ligne. L'Union européenne doit donner aux citoyens les moyens de mieux appréhender les critères mis en oeuvre pour déterminer les choix. Elle doit les mettre en capacité de faire des recours si cela s'avère nécessaire. En cela, les institutions européennes doivent :

- encourager la recherche sur la transparence et l'explicabilité des technologies d'intelligence artificielle ;
- inciter l'industrie à construire des technologies de façon éthique (*ethics by design*), afin d'identifier dès la conception les problèmes potentiels liés à l'équité et aux biais au sein de ces technologies ;
- instaurer des mécanismes de contrôle et d'amélioration permanents pilotés par l'humain, tout particulièrement lorsque les systèmes apprennent par eux-mêmes.

PRÉSERVER LA LIBERTÉ D'INFORMATION À L'HEURE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

15

Alors que les technologies bousculent la manière de produire et de diffuser l'information, l'Union européenne doit veiller à ce que leur mise en oeuvre préserve la liberté d'information, et donc son accès pour les citoyens. Le secteur des médias doit notamment se saisir de cet enjeu, à l'instar des réflexions en cours au niveau européen sur les lignes directrices en matière d'éthique et d'intelligence artificielle.





Renaissance Numérique est le principal think tank français indépendant dédié aux enjeux de transformation numérique de la société. Réunissant des universitaires, des associations, des grandes entreprises, des start-ups et des écoles, il vise à élaborer des propositions opérationnelles pour accompagner les acteurs publics, les citoyens et les acteurs économiques dans la promotion d'une société numérique inclusive.
www.renaissancenumerique.org

EuropaNova
Action pour une Europe politique

EuropaNova est un collectif européen fondé en 2003 à l'initiative de Guillaume Klossa avec l'appui d'Enrico Letta. L'objectif du think tank est d'accélérer la marche vers une puissance publique européenne démocratique, économique et sociale, capable de résister aux crises et aux tentations de repli sur soi. Présidée aujourd'hui par Denis Simonneau, l'équipe d'EuropaNova est constituée de jeunes actifs entourés de conseillers plus expérimentés ayant une connaissance approfondie des institutions européennes et des différentes parties prenantes.
www.europanova.eu



Das Progressive Zentrum est un think tank indépendant à but non-lucratif installé à Berlin et fondé en 2007. Son objectif est d'inscrire à l'ordre du jour politique des idées progressistes et innovantes. Le think tank veut promouvoir de nouveaux réseaux d'acteurs progressistes de différents horizons et travailler à la réception de politiques innovantes favorisant le progrès économique et social. À cet égard, il inclut principalement des penseurs et décideurs jeunes allemands et européens dans ses débats progressistes.
www.progressives-zentrum.org